

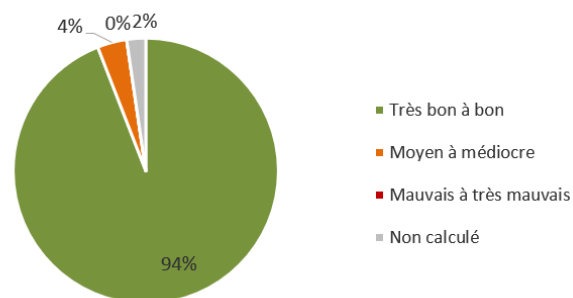

Septembre 2019

Indices de la qualité de l'air

En septembre, la qualité de l'air en Hauts-de-France s'est améliorée par rapport au mois d'août passant de 74 % d'indices « très bons à bons » à 94 % en septembre. Durant ce mois, 4 % des indices ont été « moyens à médiocres ». À noter que 2% des indices n'ont pu être calculés.

Par comparaison à la même période en 2018, la qualité de l'air s'est améliorée. En septembre 2018, 90% des indices étaient « bons à très bons », 7% des indices étaient « moyens à médiocres » et 3 % des indices n'ont pas été calculés.

Indice Atmo - Septembre 2019 - Hauts-de-France



L'indice ATMO se base sur la mesure continue de 4 polluants (SO₂, NO₂, O₃, PM10), représentatifs de la pollution quotidienne liée au trafic routier, au chauffage, aux activités industrielles etc. Son mode de calcul ne prend en compte ni les odeurs, ni les polluants atypiques émis lors d'incidents (comme l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen).

66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

Concentrations maximales de polluants dans l'air

| | Maximum (µg/m ³) | Station / influence | Date - heure | Valeur réglementaire |
|-------------------|------------------------------|--|--------------------|---|
| Dioxyde de soufre | 273,7 | Grande-Synthe (59) Proximité industrielle | 01/09 à 24h | Valeur limite : 350 µg/m ³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an |
| Dioxyde d'azote | 112,6 | Lille-Leeds (59) Proximité automobile | 21/09 à 21h | Valeur limite : 200 µg/m ³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an |
| Ozone | 133,1 | Denain (59) Périurbaine | 15/09 à 18h | Objectif à long terme : 120 µg/m ³ en moyenne sur 8 heures glissantes |
| Particules PM10 | 31,5 | St Pol/Mer (59) Proximité industrielle | 02/09 | Valeur limite : 50 µg/m ³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an |
| Particules PM2.5 | 15,6 | Lille Fives (59) Urbaine | 15/09 | Recommandation de l'OMS : 25 µg/m ³ en moyenne journalière |

*µg/m³ : microgramme (1.10⁻⁶ g) par mètre cube

**fond : pollution ambiante, qui n'est pas sous l'influence d'une source d'émission particulière

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

Episodes de pollution de l'air

Il n'y a eu aucun épisode de pollution durant le mois de septembre.

En lien avec l'incendie de l'usine Lubrizol de Rouen

Des mesures complémentaires de la qualité de l'air ont été effectuées, afin d'étudier l'impact du passage du panache de fumées liées à l'incendie de l'usine Lubrizol de Rouen le 26 septembre dernier.

Ces mesures ont révélé une légère influence du panache de fumée sur les concentrations de polluants. Pour les polluants réglementés, les valeurs sont restées bien en deçà des seuils.

Consultez les communiqués relatifs aux mesures en direct et aux mesures complémentaires diffusés par Atmo Hauts-de-France pour en savoir plus :

Communiqué du 8 octobre <https://www.atmo-hdf.fr/decouvrez-les-dernieres-actualites/585-communique-de-presse-incendie-lubrizol-de-rouen-resultats-des-mesures-complementaires.html>

Communiqué du 2 octobre <https://www.atmo-hdf.fr/decouvrez-les-dernieres-actualites/583-incendie-lubrizol-de-rouen-resultats-complementaires-de-la-surveillance-de-l-air.html>

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lorsqu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour-même ou le lendemain.

Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont :

Les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation,
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)

Indices pollens

Prélèvements de pollens sur le capteur d'Atmo Hauts-de-France situé à Boves (80).

En septembre, la région a enregistré **un risque allergique aux pollens de très faible à faible (indice 1 à 2) dû aux dernières graminées.**

Atmo Hauts-de-France a terminé le 18 septembre ses prélèvements de pollens dans l'atmosphère, réalisé avec son capteur situé à Boves (80), marquant ainsi la fin de la saison pollinique pour cette année 2019. La saison pollinique reprendra en février 2020.



Le risque allergique au pollen correspond à l'exposition aux pollens. Il prend en compte :

- le nombre de grains de pollens dans l'air,
- le potentiel allergisant des plantes.

Le risque allergique est défini sur une échelle de 0 (nul) à 5 (très élevé).

[En savoir plus](#)